



HAL
open science

L'Église contemporaine face au livre, au prisme des évolutions récentes des bibliothèques diocésaines

Fabienne Henryot

► **To cite this version:**

Fabienne Henryot. L'Église contemporaine face au livre, au prisme des évolutions récentes des bibliothèques diocésaines. Fabienne Henryot. Bibliothèques, religions, laïcité, Maisonneuve et Larose, pp.39-59, 2018. halshs-04206101

HAL Id: halshs-04206101

<https://shs.hal.science/halshs-04206101>

Submitted on 13 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'Église contemporaine face au livre, au prisme des évolutions récentes des bibliothèques diocésaines

Fabienne Henryot

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Référence bibliographique : Fabienne Henryot, « L'Église contemporaine face au livre, au prisme des évolutions récentes des bibliothèques diocésaines », F. Henryot (dir.), *Bibliothèques, religions, laïcité*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2018, p. 39-59.

L'Association des Bibliothèques chrétiennes de France (ABCF) a cette année cinquante-cinq ans. Dans le cadre de ses missions d'organisation, de fédération, de mutualisation des moyens et des pratiques bibliothéconomiques, elle rassemble des bibliothèques dont la principale caractéristique est de n'être plus aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. En effet, la majorité de ses membres sont des établissements sous tutelle diocésaine. Héritières des anciens Grands séminaires, séquestrées puis restituées en partie entre 1906 et 1941, condamnées au rebut avec le mouvement de fermeture des séminaires commencé dès les années 1960, ces bibliothèques ont connu une histoire mouvementée et, aujourd'hui encore, incertaine. Les lignes qui suivent s'intéressent, au regard de cette histoire, aux mutations récentes de ces bibliothèques en tant qu'institutions culturelles¹, et ce que ces mutations révèlent de la manière dont l'Église reconstruit aujourd'hui son rapport deux fois millénaire à l'écrit.

Que le christianisme soit une religion de livres n'est pas discutable. La place du livre dans la conservation de la Tradition a pris, dès l'âge patristique, une place essentielle jusqu'à concurrencer, finalement, la place fondamentale de l'*imitatio Christi*. Pour preuve, la métonymie entre l'attitude requise de tout chrétien – régler sa vie sur la figure du Christ – et l'un des livres phares de la dévotion catholique – l'*Imitation de Jésus-Christ* – montre bien cette ambiguïté et le triomphe de la scripturalité dans l'essence même du christianisme². Ce lien indissoluble, à tant aller de soi, a été rudement questionné ces dernières décennies et les bibliothèques diocésaines ont ressenti les secousses de ces débats. C'est d'abord une affaire de contexte, qui conjugue la disparition de la dernière génération des prêtres érudits investis dans les sociétés savantes et auteurs de brochures et monographies très précieuses³ ; la baisse de la population sacerdotale, qui a d'évidentes conséquences sur l'encadrement de ces

¹ Ce qui exclut les fonds de séminaires conservés dans les bibliothèques publiques suite aux saisies de 1905 (Mathilde HALLOT-CHARMASSON, *Les fonds de séminaires dans les bibliothèques municipales classées : historique et valorisation*, mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2015).

² Éric SUIRE, *Les Vies de Jésus avant Renan*, Genève, Droz, 2017 ; Philippe MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Ed. du Cerf, 2003 ; Claude SAVART, *Les catholiques en France au XIX^e siècle : le témoignage du livre religieux*. Paris, Beauchesne, 1985.

³ Sylvio HERMANN DE FRANCESCHI (dir.), *Théologie et érudition de la crise moderniste à Vatican II. Autour du Dictionnaire de théologie catholique*, Limoges, PULIM, 2014 ; pour la place de ces religieux dans le fonctionnement des bibliothèques diocésaines, voir Fabienne HENRYOT, « Une collection johannique au XIX^e siècle », in Jeanne. *Les métamorphoses d'une héroïne*, Ph. Martin (dir.), Nancy, Ed. Place Stanislas, 2009, p. 61-71 ; Catherine MOCELLIN, « La bibliothèque de M. l'abbé Jean Michel (1768-1842) », *Annales de l'Est*, 2002, n° 1, p. 107-129.

bibliothèques, et celle des vocations, c'est-à-dire des publics privilégiés de ces collections ; enfin le redéploiement des moyens immobiliers, mobiliers et financiers des diocèses, visible partout et qui laisse une place variable aux bibliothèques. Ce sont là des raisons pragmatiques et objectives. Elles cachent d'autres problématiques plus profondes : le questionnement de l'identité de l'Église dans son rapport fondamental à l'écrit et à la conservation de ce dernier, l'image en crise du catholicisme romain au cœur des territoires, à rebours des grandes manifestations médiatisées et éphémères de la chrétienté en spectacle⁴.

Or il se joue dans ces mutations la permanence ou le déliement du lien antique entre l'Église romaine et ses bibliothèques. L'enracinement historique que nous soulignons ici n'est pas seulement une commodité rhétorique et bien sûr, le fossé civilisationnel est profond entre les croyants d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Mais il permet de mesurer, justement, les écarts et l'existence d'une norme réelle ou symbolique et sa prégnance dans les imaginaires internes et externes à l'Église. On peut prendre le problème de la culture écrite au sein de l'Église du point de vue éditorial, dont les données confirment la belle longévité et l'obstination des maisons confessionnelles (Bayard, Fleurus, Mame, Cerf etc.) dans le marché du livre religieux actuel⁵ mais cela ne rendrait qu'imparfaitement compte de la manière dont l'Église investit symboliquement le livre aujourd'hui dans l'image qu'elle construit d'elle-même, plutôt que dans l'efficacité d'une communication écrite. On peut alors considérer le problème du point de vue de la réception : comment l'Église gère-t-elle des ensembles documentaires hérités, les renouvelle-t-elle ou non, et les conçoit par rapport à un public qui a radicalement changé, à supposer qu'il existe encore ?

Car rien de va de soi dans la permanence des bibliothèques diocésaines. Sauf, peut-être, parce qu'en France, terrain de cette étude, l'Église n'a de bibliothèques que diocésaines, ou presque. Les institutions académiques catholiques sont peu nombreuses (Lyon, Paris, Lille, Angers, Toulouse, à quoi il faut ajouter Strasbourg et Metz, universités gérées par l'État en situation concordataire), et peu centrales par rapport à d'autres pays, où l'importance éducative et partant, livresque de l'Église ne se discute pas⁶. Dans ce contexte, la bibliothèque diocésaine peut-elle être aujourd'hui un instrument de la visibilité de l'institution ecclésiastique et de ses missions ?

Pour répondre à cette question, deux types de sources sont mobilisables. Il y a, en premier lieu, les sites web de ces bibliothèques, qui constituent par nature la « vitrine » de ces institutions, espace communicationnel qu'il faut analyser à la fois du point de vue de ses contenus (le message délivré) et de l'appropriation technique dont il témoigne, c'est-à-dire l'habileté technologique de celui qui l'a conçu. Ce point est intéressant parce que dans la majorité des cas, on le verra, les bibliothèques diocésaines fonctionnent grâce au bénévolat et à l'addition des compétences, plus ou moins approfondies, de ceux qui s'y impliquent sans être forcément rémunérés ni formés. L'examen de la situation documentaire pour les 95 diocèses de France métropolitaine permet de multiplier les comparaisons internes et de brosser un « portrait de famille » de la bibliothèque diocésaine. À travers cette enquête, la question n'est pas de savoir en quoi consistent et ce qu'offrent ces institutions, mais ce qu'elles veulent bien – ou peuvent, selon leurs moyens techniques – en dire et comment elles le disent. Les bulletins d'information de la principale structure qui organise, depuis cinquante ans, ces bibliothèques, l'ABCF constituent une seconde source, en ce qu'ils représentent un

⁴ Monika SALZBRUNN, « Appartenances en fête : entre l'ordinaire et le spectaculaire », *Social Compass*, 2014, vol. 61, n° 2, p. 250-260.

⁵ Françoise LEGENDRE, *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques. Rapport à madame la ministre de la Culture et de la Communication*, MCC, septembre 2016, p. 45-47.

⁶ Fabienne HENRYOT, « Les religions dans les bibliothèques d'autres pays », in *Religions en bibliothèques*, Bernard Huchet (dir.), Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2018.

espace où l'on parle de soi entre soi. Le bulletin, en effet, n'est guère diffusé hors du monde des bibliothèques confessionnelles, comme l'indique la localisation des collections complètes de ce périodique dans le catalogue collectif des bibliothèques universitaires françaises⁷. C'est donc le lieu par excellence où se reconstruit l'identité de l'Église et son rapport à l'écrit par ceux qui y sont immédiatement confrontés.

Les bibliothèques diocésaines aujourd'hui : état des lieux

Cette enquête n'est pas la première à faire le bilan documentaire et institutionnel des bibliothèques diocésaines. En 1992 déjà, Marie-Lise Krumenacker avait risqué un premier bilan, très bien informé, sur le sujet⁸. Une autre enquête a été menée vingt ans plus tard, également dans le cadre d'un travail académique⁹. Enfin, le travail de Mathilde Hallot-Charmasson sur le devenir des collections diocésaines intégrées aux collections publiques après 1905 a permis d'éclaircir un pan important de l'histoire de ces collections¹⁰. Pour autant, l'approche privilégiée ici n'est pas tant historique ou documentaire que politique et culturelle ; elle vise à déterminer le positionnement des bibliothèques dans l'espace public et ce que ce positionnement dit des choix de l'Église en matière culturelle.

Pour ce faire, il faut partir d'un document-cadre produit par le Vatican en 1994, consacré à la sauvegarde des bibliothèques ecclésiastiques à l'échelle de toute la chrétienté¹¹. À cette date, en France au moins, les bibliothèques gérées par les diocèses offrent un tableau contrasté. Depuis trente ans, les grands séminaires, pour lesquels ces bibliothèques avaient été constituées, poursuivent leur mouvement de fermeture ou de regroupement en séminaires interdiocésains. Les bibliothèques, fermées au public, sont laissées à l'abandon dans des locaux inadaptés. Leur regroupement en association (ABCF) permet d'amorcer une prise de conscience mais aucun moyen n'est véritablement déployé pour favoriser la renaissance des bibliothèques et surtout, il n'existe pas de consensus sur leur vocation. Le Père Soulié expose, suite à un état des lieux mené en 1963 :

« Nous estimons qu'un diocèse, une Église locale, doit avoir une bibliothèque à son service. [...] On peut ainsi être amené à envisager une "reconversion" nouvelle, afin qu'elle rende de nouveaux services. Elle demeurera à la disposition des clercs et des laïcs du diocèse »¹².

À partir des années 1970, l'expression « bibliothèques de Grand séminaire » est remplacée par « bibliothèque diocésaine ». Ce changement de nom est révélateur d'un changement de vocation mais la situation reste extrêmement précaire quand la circulaire pontificale est reçue par les évêques français. Cette circulaire présente plusieurs propos intéressants pour notre étude. D'abord, elle s'appuie sur une vision traditionnelle de la bibliothèque ecclésiastique, somme de témoignages sur l'assimilation de l'Évangile par les générations, ce qui témoigne d'un attachement de l'institution romaine pour la collection documentaire vecteur de conservation et de transmission de la tradition. Ensuite, elle situe ces

⁷ [En ligne] : <http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SET=1/TTL=1/PRS=HOL/SHW?FRST=1> (consulté le 1^{er} juin 2018). Sur 17 localisations, seules trois ne relèvent pas d'une institution liée aux Églises.

⁸ Marie-Lise KRUMENACKER, *Les relations entre les bibliothèques ecclésiastiques en France des années 1950 à nos jours*, mémoire de DEA, Villeurbanne, Enssib, 1992.

⁹ Myriam BLUTEAU, *Les bibliothèques diocésaines de France : état des lieux et avenir*, Université Bordeaux-Montaigne, mémoire pour l'obtention du DUT, 2012.

¹⁰ M. HALLOT-CHARMASSON, *op. cit.*

¹¹ Commission pontificale pour les biens de l'Église, *Les bibliothèques dans la mission de l'Église*, 19 mars 1994, publié dans *La documentation catholique*, 1994, n° 2095, p. 510-514.

¹² M. HALLOT-CHARMASSON, *op. cit.*, p. 33.

bibliothèques dans le champ de la pastorale en affirmant que les livres jouent un rôle essentiel dans l'expression et l'approfondissement de la foi. Elle ouvre une perspective encyclopédiste, quoique fortement christianocentrée, en rappelant que l'Église s'intéresse à la culture de chaque peuple et chaque nation et que le processus d'inculturation, au cœur de l'évangélisation des peuples, s'est appuyé sur l'écrit, ou tout au moins a trouvé dans l'écrit une vaste caisse de résonance. En outre, la culture chrétienne a irrigué – on peut difficilement contredire ce point – toute la culture ; en ce sens les bibliothèques constituent un « patrimoine spirituel illustré par une tradition littéraire qu'elle conçoit à la fois comme un bien propre et universel, au service de la société humaine ». Enfin, et c'est essentiel ici, la bibliothèque est nommément désignée comme « la gardienne et la communicatrice » du « ferment de l'Évangile » actif dans nombre de disciplines sacrées et profanes. En somme, « conserver le livre et en favoriser la lecture et la diffusion constitue pour l'Église une activité très proche de sa mission évangélisatrice ». D'ailleurs, les Écritures, par leur nature testamentaire, sont faites pour une diffusion universelle. La circulaire désigne donc les bibliothèques diocésaines comme un possible contrepoids à l'indigence de la presse, vue comme le principal vecteur de la perte des valeurs. La bibliothèque serait alors un lieu où redonner du sens (moral, philosophique, spirituel) à tout ce qui constitue l'humain.

Ces propos articulent nettement la bibliothèque comme somme de savoirs, de témoignages et de dogmes et la nature essentiellement communicationnelle de l'Église où le message divin a une vocation universelle et doit, à ce titre, nécessairement se transmettre. D'un point de vue plus théologique, la Révélation comme l'Incarnation procèdent avant tout d'une communication de Dieu à l'homme¹³. En conséquence, la bibliothèque ne peut pas être fermée sur elle-même, elle doit permettre la dissémination du message chrétien et mieux, elle doit être en elle-même le signe et le discours de ce message chrétien. L'histoire des bibliothèques ecclésiastiques prouve largement la fonction symbolique de la bibliothèque qui se communique « visuellement » aux lecteurs avant même de donner à lire¹⁴.

Il convient de confronter ce discours théorique à la situation concrète de ces collections vingt-cinq ans après la publication de cette circulaire. La France métropolitaine compte 95 diocèses et en conséquence – en principe – autant de bibliothèques diocésaines. Ce n'est pas tout à fait le cas : il n'en existerait que 78¹⁵. L'absence de bibliothèque s'explique le plus souvent par l'histoire : les diocèses créés par démembrement de celui de Paris en 1966, par exemple, sont trop récents pour avoir disposé d'une bibliothèque de grand séminaire, laquelle a partout ailleurs servi d'appui à la création d'une bibliothèque diocésaine¹⁶. Seul celui de Créteil s'est doté d'une bibliothèque ; ceux d'Évry, Nanterre, Pontoise et Saint-Denis n'en ont pas. La même explication éclaire la situation du diocèse de Belfort, créé en 1979 à partir de celui de Besançon. Ailleurs, l'absence de bibliothèque « visible », active dans l'espace public, qu'il soit clérical ou laïc, et sur laquelle l'institution communique¹⁷, n'implique pas forcément l'inexistence d'une bibliothèque ; il subsiste peut-être une antique bibliothèque de séminaire qui ne s'est pas transformée en bibliothèque diocésaine, et dont les fonds sont aujourd'hui en déshérence.

Pour 81% de ces bibliothèques, le diocèse a construit une communication au moins succincte, en y consacrant une page de son site web avec les informations minimales :

¹³ David DOUYÈRE, « L'Incarnation comme communication, ou l'auto-communication de Dieu en régime chrétien », *Questions de communication*, 2013, n° 23, p. 31-56.

¹⁴ Fabienne HENRYOT, « Les bibliothèques ecclésiastiques, fabrique de l'orthodoxie », in *Croire ou ne pas croire*, M. Cottret et C. Galland (dir.), Paris, Kimé, 2013, p. 213-235.

¹⁵ Données recueillies par notre enquête sur les sites web, l'interrogation systématique de tous les annuaires diocésains, celui de l'ABCF, enfin le CCFr.

¹⁶ M.-L. KRUMENACKER, *op. cit.*

¹⁷ C'est le cas pour les diocèses d'Autun, Cambrai, Troyes, Albi, Digne, Mende, Pamiers, Tarbes et Rodez.

horaires d'ouverture, contact, type de documents proposés ainsi que, le plus souvent, une image. C'est le signe que le diocèse accorde de l'importance à cette institution, ce qui n'est pas partout le cas : le diocèse d'Ajaccio, par exemple, signale dans son annuaire une bibliothécaire diocésaine mais n'en dit mot sur son site web. Celui de Cahors ne dirige pas l'attention vers une bibliothèque diocésaine, alors que l'annuaire de l'ABCF en signale une. L'effort mené par la plupart des diocèses paraît d'autant plus remarquable. Ce chiffre de 81% doit être nuancé en considérant la rubrique dans laquelle est insérée cette page (doc. 1).

Document 1 : Situation de l'information concernant les bibliothèques diocésaines dans l'arborescence des sites web diocésains français

Rubrique	Nombre de bibliothèques
Informations générales sur le diocèse	19
Services diocésains	19
Formation	14
Art, culture, patrimoine	3
Médias	3
Pratique / annuaire	5

Ces informations se prêtent d'autant mieux à la comparaison que la grande majorité des sites diocésains sont construits sur la même arborescence, qui dénote l'existence de préconisations mises en œuvre collectivement et d'une attention accrue à la communication. Malgré cette uniformisation des sites web diocésains, la mention d'une bibliothèque n'est pas toujours associée au même type d'information. Dans presque un cas sur trois, cette mention apparaît dès la présentation du diocèse, de son histoire et de son étendue. L'information n'implique pas pour autant que la bibliothèque occupe une place institutionnelle et symbolique importante, car dans la majorité de ces 19 cas, ces bibliothèques n'ont pas de site propre et ont un fonctionnement au ralenti, comme on peut le voir dans le diocèse de Belley, où la bibliothèque est en cours d'inventaire et de constitution. Cette organisation générale de l'information témoignerait plutôt d'une certaine perplexité quant à la place exacte de la bibliothèque dans l'organisation diocésaine. La même ambiguïté transparait dans l'insertion de cette information dans la rubrique « services ». Le terme lui-même est équivoque : faut-il le prendre au sens social, comme un service rendu aux fidèles ou aux différents bureaux diocésains, ou au sens administratif, comme une entité dotée de missions complémentaires à celles des autres ? À Annecy, le service est explicitement « pastoral ». Le service s'articule aussi à l'offre de formation des clercs ou des fidèles en recherche d'un savoir théologique ou catéchétique. On retrouve là la vocation traditionnelle des bibliothèques dans l'Église catholique. À Dijon, la bibliothèque est présentée comme un support de la catéchèse (rubrique « Formation / catéchèse »), sans pour autant être fréquentée exclusivement par les personnes investies dans la formation chrétienne ; par ailleurs, la page web insiste, paradoxalement, sur la vocation patrimoniale du lieu. À Clermont, la construction est plus cohérente : la bibliothèque est mentionnée dans la rubrique « Nourrir sa foi » et elle vise de fait, entre autres, un public de théologiens. Au diocèse de Luçon, la bibliothèque de La Source participe de l'inculcation d'une « culture chrétienne » auprès d'un large public. Dans une moindre mesure, la bibliothèque peut-être perçue comme un outil de communication, comme à Nevers ou à Agen (où elle est pourtant fermée à l'heure actuelle) ; elle est alors signalée dans la rubrique « Médias », aux côtés du service communication du diocèse et de la chaîne RCF locale. La vocation patrimoniale et culturelle du lieu est enfin soulignée dans trois cas, par exemple à Bordeaux et à Saint-Flour, rapportant ainsi la bibliothèque à un gisement documentaire sans relation immédiate avec les besoins informationnels des catholiques et plus

largement, de la société laïque. Cette prise de conscience patrimoniale doit être rapportée à la création, encore balbutiante mais réelle, de commissions d'art sacré et de protection des biens culturels diocésains en différents lieux. Elle atteste la réappropriation d'un patrimoine au sens anthropologique du terme : un ensemble d'objet dont l'usage s'est perdu (ornements liturgiques, manuels de théologie, objets dévotionnels par exemple) mais qui, au terme d'une véritable redécouverte, suscitent l'intérêt des savants et fondent une véritable doctrine mémorielle du catholicisme à travers des objets censés l'incarner¹⁸.

Ces différentes implantations dans le site diocésain témoignent localement d'appréciations différenciées des bibliothèques diocésaines et de manières multiples de communiquer sur elles. D'autres indicateurs quantitatifs sont riches d'enseignement. Les bibliothèques de toute nature institutionnelle sont invitées depuis 1998 à se signaler sur le Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD¹⁹), via un formulaire standardisé déclinant les informations pratiques, la consistance volumétrique et thématique des collections, les services proposés, enfin des liens externes vers un site web et un catalogue quand il y a lieu. Or, seulement 55% des bibliothèques diocésaines ont choisi de se manifester auprès de la Bibliothèque nationale de France qui gère cette base. Christophe Langlois, s'adressant aux bibliothèques confessionnelles dans le cadre de l'ABCF, observait déjà en 2011 :

« J'entends encore semblables échos des confiscations révolutionnaires çà et là quand je visite des bibliothèques, et l'offre qui est faite par le Catalogue Collectif de France de signaler un fonds au public est quelquefois vécue comme une ingérence, une seconde campagne de confiscation, par notices bibliographiques interposées²⁰. »

Il semble suggérer que les bibliothèques diocésaines se sentent menacées par cette proposition, alors que la visibilité est indiscutablement ce qui pourra les sauver, puisque le Répertoire, couplé au CCFr (catalogue collectif de France) permet de mettre un catalogue en ligne sans disposer localement de SIGB. Cette observation souligne la territorialisation de ces bibliothèques, une forme de repli mais aussi de conscience d'appartenance à une entité spécifique, l'Église catholique, qui les différencie en profondeur des bibliothèques publiques, muséales, universitaires ou associatives qui sont les plus nombreuses sur le RNBFD. En contrepartie, les bibliothèques ecclésiastiques ont préféré se signaler entre elles, par le biais de l'annuaire des membres de l'ABCF, sans que la trame descriptive ait malheureusement la même efficacité que celle du RNBFD. Par ailleurs, l'information distillée sur le Répertoire national, quand elle existe, manque souvent de fraîcheur. Les liens sont parfois cassés, comme on le voit sur la fiche des bibliothèques diocésaines de Vannes, Nice ou Beauvais. Les informations qui y figurent sont par ailleurs en contradiction avec celles qu'on trouve sur les sites web des bibliothèques diocésaines ou sur les pages du site diocésain, en particulier les horaires d'ouverture, information fondamentale pour le public. On devine là les flottements qui contrarient la gestion de ces bibliothèques, qui repose essentiellement sur des laïcs bénévoles et sur quelques membres du clergé peu familiers de ces outils et sans doute peu convaincus de leur importance.

Reste la possibilité de se doter d'un site web distinct. Seulement 37% des bibliothèques diocésaines ont fait ce choix. Cette faiblesse à communiquer sur soi-même sur

¹⁸ Claude FALTRAUER, « Les services et commissions d'art sacré en France » in *Patrimoine religieux : désacralisation, requalification, réappropriation*, Ph. Martin *et al.* (dir.), Paris, Riveneuve éd., 2013, p. 95-106 ; Violaine SAVEREUX, « L'inventaire du patrimoine mobilier diocésain. L'exemple du diocèse de Belley-Ars dans l'Ain » in *Ibid.*, p. 109-124 ; Caroline BIENCOURT, « Un service diocésain de la conservation du patrimoine : l'exemple du diocèse de Cambrai (Nord) », *In Situ. Revue des patrimoines*, 2009, n° 11, [En ligne] : <http://insitu.revues.org/6026> (consulté le 1^{er} juin 2018).

¹⁹ [En ligne] : <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp> (consulté le 1^{er} juin 2018).

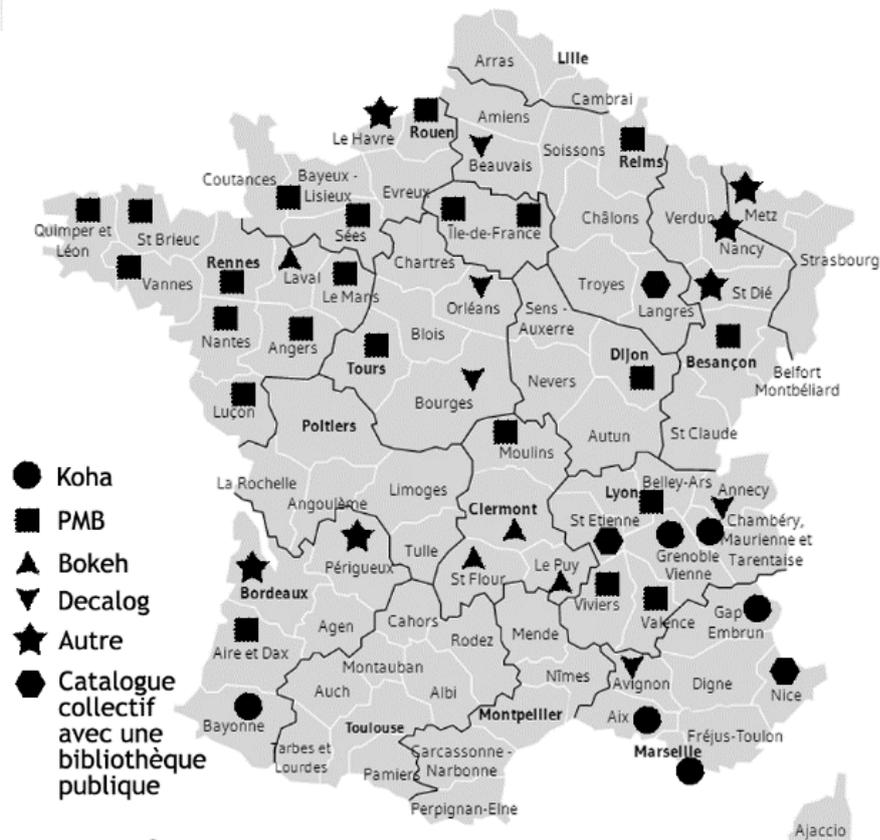
²⁰ Christophe LANGLOIS, « Problématique actuelle des bibliothèques catholiques françaises », *Bulletin de l'ABCF*, 2011, n° 146, p. 24.

le web tient à des difficultés pratiques : les bénévoles qui assurent le fonctionnement quotidien de ces bibliothèques ne sont pas forcément compétents dans les technologies du web, ni dans les savoir-faire rédactionnels qu'implique cette démarche. On voit d'ailleurs les limites de ces entreprises dans les erreurs formelles, qu'il s'agisse du codage des pages ou de la rédaction des contenus, de certains de ces sites²¹. Les plus « geek » de ces laïcs s'approprient Wordpress, ou des solutions de gestion de contenu proposées dans un module lié au SIGB, comme Bokeh, CMS libre qui permet à la fois la gestion de notices bibliographiques et la mise en place d'un site web. La maladresse des webmestres de ces sites s'observe aussi dans le référencement insatisfaisant des pages web. Le site de la bibliothèque de Beauvais, par exemple, n'apparaît pas dans Google. L'absence de mises à jour montre aussi la fragilité de ces sites. Celui de Metz n'a pas été corrigé depuis 2014 ; celui d'Aire et Dax, depuis 2012.

Les bibliothèques peuvent contourner cette difficulté en se dotant seulement d'un SIGB pour construire un catalogue de bibliothèque, en faisant figurer sur la page d'accueil quelques informations sommaires et actualités. Cette possibilité est séduisante : 24 des 51 bibliothèques qui n'ont pas de sites web mettent malgré tout à disposition des internautes un OPAC. Cette démarche, qui pourrait paraître plus complexe que la création d'un modeste site, est en réalité plus aisée. L'ABCF accompagne les bibliothèques dans le catalogage de leurs collections, ce qui a probablement décidé plusieurs d'entre elles de sauter le pas. Aujourd'hui, 47 bibliothèques, quelle que soit leur stratégie de communication sur le web, disposent d'un OPAC, soit plus de la moitié. On devine un certain conformisme dans cette entreprise, les unes se laissant motiver par celles qui ont déjà tenté l'expérience et vérifié sa faisabilité. Un tout petit panel de solutions logicielles en témoigne : 5 bibliothèques ont choisi Decalog, 6 ont choisi Koha, 23, PMB, le plus populaire pour les petites et moyennes bibliothèques, publiques ou privées, du fait de sa simplicité d'installation et d'utilisation. La géographie de ces choix atteste de deux réalités (doc. 2) : ce conformisme par voisinage diocésain d'une part, et l'importance de la proximité du développeur d'autre part, susceptible de venir en renfort en cas de difficultés. La société qui développe PMB est domiciliée dans l'ouest, où se trouve la majorité des bibliothèques qui l'ont choisi, tandis que Koha, dépendant d'une société de la France méridionale, est plutôt utilisé dans les diocèses du sud (Aix, Gap, Marseille par exemple).

Document 2 : Répartition géographique des SIGB utilisés par les bibliothèques diocésaines françaises

²¹ Voir par exemple le cas de Meaux [En ligne] : <http://bdgb.fr/> (consulté le 1^{er} juin 2018).



Cette question *a priori* purement technique rejoint bien celle des modalités de communication et de mise en visibilité des bibliothèques diocésaines. La publication des notices bibliographiques sur le web a en effet de multiples conséquences. La première est une question d'image : elle fait entrer les bibliothèques dans l'ère contemporaine, et non plus seulement dans celle de la conservation d'un trésor au sens liturgique du terme. Le tournant technologique assure une image positive et moderne de l'institution. Il renouvelle aussi la question de la consommation documentaire. Outre le public captif de ces bibliothèques, en baisse, de nouvelles catégories d'utilisateurs se présentent dans les institutions diocésaines, en particulier les chercheurs attirés par les fonds patrimoniaux souvent extrêmement riches. Cette richesse peut alors devenir un argument pour s'imposer dans l'espace public. En effet, l'addition des informations recueillies sur les sites web ou les fiches du RNBFD se monte à 3,2 millions de documents imprimés²², sans compter tout ce que peut receler une bibliothèque diocésaine : estampes, photographies, vues pour lanternes magiques, objets de dévotion, reliquaires etc. Au-delà de la simple description bibliographique, la notice devient ainsi un produit d'appel qui attire l'attention sur la bibliothèque et ses ressources insoupçonnées. Différents projets, aboutis ou en cours, de catalogage collectif, montrent aussi qu'au-delà de la mutualisation rationnelle des moyens et des forces de travail, l'effet de masse d'un très grand nombre de notices confère aux bibliothèques diocésaines une crédibilité documentaire et aussi une plus grande existence publique. Les bibliothèques des diocèses auvergnats de Clermont, de Moulines, du Puy et de Saint-Flour ont constitué une plateforme d'information et un catalogue collectif baptisé Austremonne, du nom du premier évêque de Clermont au IV^e siècle. Les bibliothèques de l'ouest (Caen, Séez, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes) se sont rassemblées en « BUDOC », Bibliothèques

²² Chiffre minimum, car l'information n'est pas fournie pour 11 bibliothèques.

unies de documentation et d'ouvrages chrétiens, faisant là encore appel à l'imaginaire d'un antique saint breton. Sur ces bases catalographiques, ce sont des centaines de milliers de notices qui sont rassemblées autour du dénominateur commun de leur appartenance juridique à une bibliothèque diocésaine²³. On pourrait, en extrapolant, voir dans chaque notice le fragment d'un vaste message révélé et porté à la connaissance du monde.

Sans s'aventurer jusqu'à ces interprétations, cette avancée bibliothéconomique signe donc indiscutablement un changement stratégique dans l'approche communicationnelle de ces bibliothèques. Les fondements et les conséquences de cette mutation méritent alors d'être évalués.

La construction d'une image, entre tradition et changement

En se façonnant une image dans l'espace public, sous contrôle de l'épiscopat, les bibliothèques diocésaines témoignent du regard qu'elles portent sur elles-mêmes et de la manière dont l'Église conçoit le livre. Un premier indice de cette image construite tient dans la dénomination de ces bibliothèques. Si la grande majorité d'entre elles ont conservé la consensuelle expression « bibliothèque diocésaine », quelques unes ont choisi de se faire appeler autrement. Ces dénominations insistent, selon les cas, sur la vocation apostolique du lieu (« centre pastoral » pour les diocèse d'Aire-Dax), sur la diversification des supports de l'information, en préférant le terme médiathèque (diocèses de Gap, d'Angers, de Verdun, de Nantes, de Valence, de Saint-Brieuc), enfin sur l'ambition de se muer en centre culturel au cœur de la société. À Limoges, la bibliothèque s'est muée en « Centre Culture Chrétienne » ; à Nîmes, en « bibliothèque de culture religieuse » ; à Grenoble, en bibliothèque « Culture et religion ». À Tulle, l'Espace Saint-Martin rassemble une librairie, une bibliothèque, des animations, au service de l'annonce de la foi. C'est bien que la vocation de ces bibliothèques est en train de changer ou tout au moins, la manière de se présenter dans l'espace urbain. Lorsqu'elles parlent d'elles-mêmes, elles revendiquent d'ailleurs ce changement. Les récents bulletins de l'ABCF insistent, de numéro en numéro, sur cette identité nouvellement conquise : « nous sommes des bibliothèques de sciences religieuses chrétiennes ou ressortant d'autres religions », affirme la présidente de l'association²⁴. Ce discours témoigne d'un approche non confessionnalisante et très globale de la documentation religieuse ; elle repose sur la recherche d'une « complémentarité intellectuelle » avec les autres institutions documentaires, notamment celles de l'État. Cette complémentarité a localement fonctionné, même si cette réalité reste très minoritaire. À Nancy, la bibliothèque diocésaine est liée par convention à l'Université depuis 1973, la seconde mettant son savoir-faire bibliothéconomique à disposition de la première, qui garantit en contrepartie l'accueil des chercheurs. À Langres, les données catalographiques de la bibliothèque diocésaine sont consultables exclusivement sur le catalogue de la médiathèque publique. À Nice, un partenariat a été constitué avec la BMVR tandis qu'à Saint-Etienne, la bibliothèque appartient au réseau Brise (Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Etienne) rassemblant les institutions documentaires universitaires, municipales et associatives ; le catalogue est commun et la carte de lecteur également. À Chambéry, « elle participe à la vie culturelle

²³ Voir l'expérience allemande du Virtuellen Katalog Theologie und Kirche, construit par l'Arbeitsgemeinschaft Katholische-Theologischen Bibliotheken (AKThB) réunissant 141 bibliothèques, et des Verband kirchlich-wissenschaftlicher Bibliotheken (VkwB) regroupant 100 bibliothèques, sous la direction de la Bibliothèque épiscopale de Cologne. [En ligne] : <http://www.vthk.de/> (consulté le 1^{er} juin 2018).

²⁴ Michèle BEHR, « Édito », *Bulletin de l'ABCF*, 2013, n° 149.

locale en coopérant avec les autres bibliothèques, au niveau local et régional »²⁵, affirme le site web du diocèse. Ce rapprochement avec les établissements de l'État, encouragé dès 1994 par le Vatican dans sa circulaire sur les bibliothèques, a contribué aussi à refondre l'image de ces institutions vénérables et supposées repliées sur elles-mêmes. Cette donnée doit malgré tout être relativisée, car *a contrario*, 31% des bibliothèques diocésaines se sont choisi un patronage pour consolider leur image dans le sens d'une forte cléricisation. Ces patronages symboliques convoquent Jean XXIII (Langres), Jean-Paul II (Dax), Jean Gerson (Reims), Guillaume Briçonnet (Meaux), les saints Jean (Angers, Nantes), Ausone (Angoulême), Paul (Verdun), Martin (Tulle) et Yves (Saint-Brieuc). Les personnalités ecclésiastiques locales montrent aussi la permanence du modèle sacerdotal ou épiscopal dans l'image de ces bibliothèques, qui n'est guère parlant pour le public. La bibliothèque est placée à Dijon sous l'« invocation », si l'on peut dire, de Gustave Bardy (1881-1955), chanoine et professeur à l'Institut catholique de Lille, spécialiste de la patristique grecque ; à Amiens, d'Octave Demarcy (1867-1950), vicaire général du diocèse et bibliophile confirmé ; à Aix, sous le patronage de Charles de Provençères, archevêque d'Aix de 1945 à 1978. La bibliothèque de Saint-Etienne a fait le choix œcuménique, et très original, d'Andrei Roublev comme figure mémorielle, au croisement de la théologie et de l'art. Ces choix montrent une difficulté à se positionner de manière unanime et univoque dans le paysage culturel, entre fidélité à l'histoire et séduction de figures plus rassembleuses, quoique fortement identitaires.

Pour lever, autant que faire se peut, cette ambiguïté, il faut interroger le rapport de ces bibliothèques à leurs publics, tel qu'elles l'expriment sur leurs supports de communication. Celui-ci est à nouveau très divers. Quelques unes d'entre elles revendiquent encore d'exister pour le clergé. À Auch, la bibliothèque, située dans la Maison diocésaine, semble surtout faite pour les prêtres qui résident dans l'édifice. À Versailles, la bibliothèque est ouverte à tous, mais l'emprunt à domicile est gratuit uniquement pour les prêtres et les religieuses. À Montpellier, la bibliothèque, qui annonce être surtout constituée de documentation catholique, est ouverte principalement aux prêtres et aux chrétiens engagés dans les missions du diocèse. À Séz, sans être exclusive, la bibliothèque se veut un outil pour « les acteurs pastoraux des paroisses, des mouvements et services [qui] peuvent tous profiter de ce lieu qui offre une mine d'informations »²⁶. Ces restrictions (qui ne s'appliquent sans doute pas, la plupart du temps, dans la réalité), restent toutefois minoritaires. La plupart de ces institutions s'orientent vers l'information et la formation de tout un chacun, croyant ou non, curieux de la religion présentée « de l'intérieur » et non pas seulement comme un fait social. À Nevers, le site internet du diocèse expose :

« A qui s'adresse cette bibliothèque ? A tous les curieux, chrétiens ou non, qui s'intéressent à la spiritualité, souhaitent mieux comprendre ce que veut dire "la foi", ou bien l'approfondir s'ils sont plus loin sur sa route. A ceux qui souhaitent connaître d'autres horizons, élargir leurs connaissances. À ceux qui veulent s'appuyer sur des méditations ou des oraisons, trouver des conseils de prières »²⁷.

À Vannes, le propos est tout aussi éloquent : la bibliothèque « offre aux usagers, de la simple initiation au niveau universitaire, un éventail de connaissances liant tradition et modernité »²⁸. À Grenoble, l'ABCER (Association Bibliothèque, Culture et Religion), héritière de la bibliothèque du grand séminaire, tient même à lever le doute sur la spécialisation supposée de ses collections. Elle se présente comme un

²⁵ [En ligne] : <https://www.catholique-savoie.fr/diocese-de-savoie/services-et-mouvements/culture-et-dialogue/bibliotheque-diocesaine-de-chambery> (consulté le 1^{er} juin 2018).

²⁶ [En ligne] : <http://www.orne.catholique.fr/diocese/bibliotheque-diocesaine> (consulté le 1^{er} juin 2018).

²⁷ [En ligne] : <https://www.nievre.catholique.fr/les-medias/bibliotheque-diocesaine/> (consulté le 1^{er} juin 2018).

²⁸ [En ligne] : <http://www.vannes.catholique.fr/category/annoncer-le-christ/approfondir-sa-foi/bibliotheque-diocesaine/> (consulté le 1^{er} juin 2018).

« bel outil d'étude et de recherche à la disposition de toutes les personnes intéressées par la vie religieuse et philosophique à Grenoble, et aussi plus généralement par la vie dauphinoise depuis la fin du XVII^e siècle. Il serait, en effet, très réducteur de supposer que le fonds documentaire (près de 40 000 ouvrages) soit limité aux problèmes religieux »²⁹.

Les bibliothèques s'avèrent très partagées sur cette question patrimoniale, sans doute par manque de compétences, chez leurs bibliothécaires, pour l'appréciation scientifique des collections. En certains diocèses, ces dernières sont ventilées dans deux lieux pour éviter toute ambiguïté. Dans les Vosges, on trouve à Saint-Dié, siège épiscopal historique, la bibliothèque patrimoniale et à Épinal, à proximité des services diocésains, un

« espace documentaire multimédia pour l'étude et la recherche. Elle peut être un instrument de travail ou une ressource pour tous les curieux de la vie et de la foi. Elle est destinée à l'aide au travail des acteurs de la vie du diocèse tout en offrant la possibilité à chacun de développer ses connaissances religieuses »³⁰.

Le diocèse de Strasbourg a opéré un choix identique, en dissociant sa bibliothèque historique, encore appelée « bibliothèque du grand séminaire », et un Cedidoc, pour la catéchèse diocésaine avec quatre sites dans le diocèse. L'indice le plus net de la volonté d'ouverture au grand public est la mise en place d'une section enfantine. Près de 40% des bibliothèques diocésaines possèdent un fonds jeunesse, et 26 % d'entre elles réfléchissent à la mise en place d'un secteur ou espace spécifique³¹. C'est bien le symptôme d'un ressaisissement de la mission de transmission, en prenant le problème à la racine, c'est-à-dire à l'âge de l'initiation chrétienne. L'offre documentaire y est généralement doublée de propositions d'animations à destination des enfants. À Laval, par exemple, les vacances scolaires sont le temps privilégié d'activités d'initiation chrétienne (écoute de la Parole, jeux, découverte d'un saint) au cœur de la bibliothèque³².

Finalement, le vaste public, croyant ou non, reste la cible idéale de toutes ces bibliothèques. Un événement annuel ou pluriannuel vient renforcer la visibilité de ces bibliothèques dans l'espace public : ce sont les braderies organisées afin de se débarrasser ainsi de livres en double et se constituer une substantielle cagnotte pour des acquisitions, alors que le soutien financier du diocèse manque le plus souvent. La braderie est pratiquée à Nancy, Bourges, Chartres, Fréjus, Rennes, Poitiers, Périgueux et en bien d'autres lieux, faisant entrer ces bibliothèques de plain pied dans l'économie de l'imprimé, au sens premier du terme. L'information est relayée par la rubrique des actualités du site internet diocésain, voire par la presse locale, donnant à la vente un retentissement certain, et rappelant l'existence de la bibliothèque à ceux qui n'en seraient pas familiers. Celle de Chartres explique :

« La braderie annuelle est un grand moment. Qui demande un énorme travail de préparation, tout au long de l'année qui précède. Un grand moment qui est d'abord un grand moment de convivialité [...]. On voit, à l'expérience depuis une vingtaine d'années, qu'elle met en bonne communication la bibliothèque et tout un public intéressé par les livres – et de bons ouvrages sont proposés, qui sont en double ou que la bibliothèque ne peut garder, faute de place. Cette braderie est un acte de partage, à un prix raisonnable. Et un acte de participation au financement de la bibliothèque³³. »

La bibliothèque crée du lien dans l'espace social, indépendamment des convictions religieuses des acheteurs. Cette pratique va aussi à l'encontre de plusieurs siècles de

²⁹ [En ligne] : <http://www.abcfer.org/> (consulté le 1^{er} juin 2018)

³⁰ [En ligne] : <https://www.catholique88.fr/services/bibliotheque-diocesaine?qt-paroisses=0&page=0%2C1> (consulté le 1^{er} juin 2018).

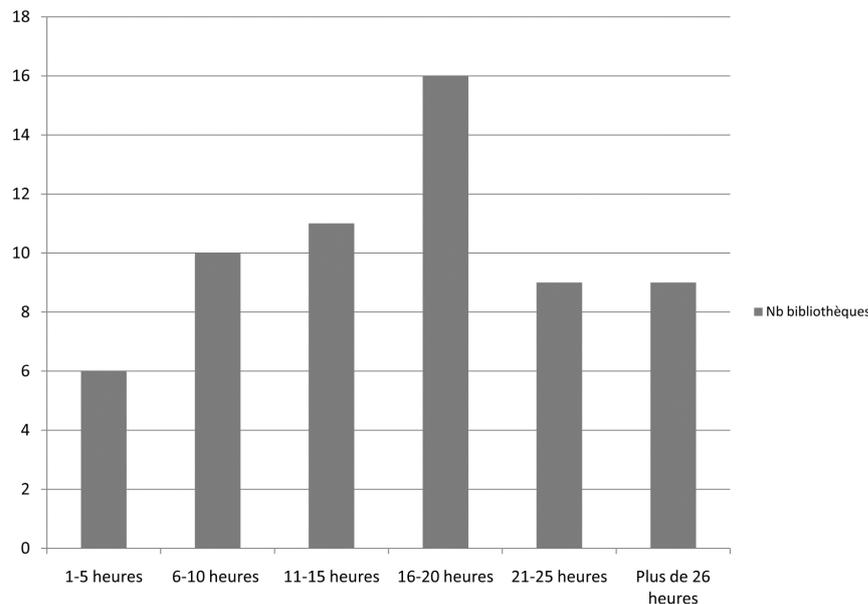
³¹ M. BLUTEAU, « Un secteur jeunesse en bibliothèque diocésaine », *Bulletin de l'ABCF*, 2012, n° 148, p. 6-12.

³² <https://www.diocesedelaval.fr/apres-midi-a-bibliotheque-enfants/> compte-rendu de la journée du 25 octobre 2017 (consulté le 1^{er} juin 2018).

³³ [En ligne] : <https://www.diocese-chartres.com/vente-braderie-a-bibliotheque-diocesaine/> (consulté le 1^{er} juin 2018).

thésaurisation dans les bibliothèques ecclésiastiques³⁴, ce qui montre l'effort, au moins symbolique, de dissémination des savoirs religieux auprès d'un plus large public. Il en va de même avec une donnée saisissante, celle de l'amplitude des horaires d'ouverture. D'après les données collectées, les bibliothèques diocésaines seraient ouvertes en moyenne 16 heures par semaine, ce qui n'est pas considérable, mais peu différent des bibliothèques publiques (20 heures en moyenne³⁵) rapporté à la différence des moyens humains et financiers de ces deux types d'institutions. Dans le détail (doc. 3), 34 bibliothèques se situent au-delà de la proposition de service des bibliothèques publiques, ce qui est un signe fort en direction du public, tandis qu'une minorité n'ouvre que trois demi-journées par semaine (15 heures et moins).

Document 3 : Amplitude d'ouverture hebdomadaire au public des bibliothèques diocésaines françaises



L'examen de l'iconographie mobilisée sur ces pages et sites web montre, là encore, les ambiguïtés de cet effort d'ouverture. Les représentations visuelles convoquées sont très convenues. Elles sont de quatre types. Presque partout, la photographie présentée est celle de la salle de lecture, première catégorie d'images indiquant que la bibliothèque est d'abord un lieu, et soulignant la vocation d'accueil de ces institutions. Le second stéréotype visuel est celui des rayonnages, preuve de l'abondance documentaire, montrée frontalement ou grâce à une ligne de fuite qui insiste sur la longueur et le remplissage de ce mobilier. Plus rarement, on peut voir un coin lecture plus décontracté, comme à Bordeaux, ou un présentoir de périodiques, comme à Annecy. De manière surprenante, ces lieux sont dépeuplés. On voit rarement des lecteurs dans ces espaces. À Vannes, la photographie montre un livre passant des mains d'une souriante bibliothécaire à celle d'une jeune lectrice. Mais c'est bien le seul cas d'échange qui soit ainsi mis en scène ; ailleurs, on aperçoit les silhouettes penchées de lectrices et lecteurs plongés dans des livres, indifférents au photographe. Le quatrième type d'image relève de la solennité, et si elle se justifie pleinement par la nature des collections

³⁴ F. HENRYOT, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants (xvi^e-xviii^e siècles)*, Genève, Droz, 2013.

³⁵ Georges Perrin (dir.), *Ouvrir plus, ouvrir mieux. Un défi pour les bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2014 ; voir aussi *Etude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales*, Paris, Ourouk - Bibliothèque publique d'information, 2015 [En ligne] : http://www.ourouk.fr/wp-content/uploads/2015/11/Etude_horaires_bibliotheques_Rapport_final.pdf (consulté le 1^{er} juin 2018).

conservées dans ces lieux, elle est presque incongrue, rapportée au discours formulé sur l'élargissement des publics. À Quimper, où les rayons sont installés dans une ancienne chapelle, ce qui ne contribue pas peu à sacraliser le livre, on aperçoit d'immenses trumeaux de bois et des bustes qui rythment la longueur de la pièce. À Nice, comme à Dijon, la photographie met en avant les deux niveaux de galeries de la bibliothèque, selon le modèle architectural traditionnel des bibliothèques d'Ancien Régime. Ce retour, *in fine*, au patrimoine montre la tension qui traverse la majorité de ces bibliothèques : se présenter à la société comme un lieu de partage et de débat autour du christianisme, tout en revendiquant l'attachement à la tradition du livre non accessible à tous. Certaines bibliothèques assument cette dimension, comme celle de Besançon où elle est articulée aux archives diocésaines, sous la tutelle de la chancellerie épiscopale. Les chercheurs sont particulièrement courtisés dans ces discours affichés sur le web, car ils sont considérés à la fois comme les consommateurs les plus immédiats des documents érudits ou anciens, puisqu'ils disposent de l'outillage intellectuel pour se les approprier, et comme les relais d'une information critique et fiable sur les religions dans l'espace public. Le patrimoine fait la fierté de ces bibliothèques mais peine à trouver sa place, sans doute faute de moyens pour l'identifier, le circonscrire et le décrire précisément. Lorsque la presse s'en mêle, c'est le plus souvent pour vanter la richesse patrimoniale de ces bibliothèques et conforter cette image fermée et élitiste de l'institution chrétienne dans son rapport à l'écrit. Le journal *La Croix*, ainsi, évoque les bibliothèques diocésaines à l'occasion des Journées du patrimoine (18 septembre 2014), des chantiers d'inventaire des fonds anciens à Viviers (17 février 2014) ou de la mise en place d'une bibliothèque numérique patrimoniale à Quimper (6 janvier 2016). Et c'est tout. Le public reste donc malgré tout conditionné pour voir dans ces institutions un lieu de conservation d'une tradition respectable, voire admirable, mais peu actuelle.

De tous ces éléments, il ressort une bibliothèque très stéréotypée, celle d'il y a quarante ans, ce qui s'explique aisément par le fait qu'il y a quarante ans, justement, les bibliothèques diocésaines existaient à peine et que dans le schéma de « transition sociale » et partant, communicationnelle des établissements documentaires, qui a mené à la bibliothèque « troisième lieu », à l'inclusion numérique et à la déterritorialisation³⁶, elles sont encore au début du processus.

Un quatrième indice de l'autoreprésentation de ces bibliothèques tient dans l'effort de médiation culturelle qu'elles fournissent. Les contenus documentaires restent, malgré l'intention d'encyclopédisme que la plupart revendiquent, assez spécialisés : la documentation est majoritairement religieuse, voire catholique. Or, le lectorat, surtout s'il s'élargit, paraît peu réceptif à ces contenus, par ignorance, par déficience d'éducation religieuse, ou par préjugé. La médiation vient donc à point nommé résoudre cette contradiction entre l'offre et le public ciblé. Cette activité reste peu développée à ce jour, mais des initiatives intéressantes doivent être soulignées. À Versailles, ainsi, la bibliothèque diocésaine donne rendez-vous tous les mois pour une matinée de réflexion sur un thème, un grand penseur chrétien ou une personnalité marquante. La matinée se déroule entre convivialité, conférence et débat. En 2018, le thème retenu, éminemment actuel, est la violence. La programmation est ambitieuse, puisqu'elle entend confronter le public à des questions épineuses (Le Dieu de la Bible est-il violent ?) et à des penseurs difficiles comme Hannah Arendt ou Dietrich Bonhoeffer. À Nîmes, la proposition est plus informelle : sous le titre « les Jeudis de la Bibliothèque », organisés tous les deux mois, elle rassemble toutes les personnes désireuses de partager leur opinion autour d'un livre commun. À Dax, la bibliothèque a organisé en avril 2018 un atelier d'écriture autour du *Printemps* de Botticelli, dont les meilleures pages ont été mises en ligne. À Pau, la Bibliothèque de Culture Religieuse organise des conférences sur des sujets

³⁶ Anne-Marie BERTRAND (dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2008.

strictement religieux ou en prise avec la société³⁷, afin d'attirer du public non pas pour ses collections mais pour s'imposer comme un lieu d'expertise qui peut jouer un rôle social dans l'appréhension du fait religieux. Des expositions sont également organisées, comme celle que la bibliothèque d'Annecy, a consacrée à Fatima en 2017 à l'occasion du centenaire des apparitions mariales. À Reims, où la programmation est exceptionnellement variée, la bibliothèque propose des visites guidées, notamment aux scolaires, mais aussi des ateliers de formations aux langues anciennes (grec et hébreu), à raison d'une heure par semaine. Ces formations donnent ainsi les clefs de compréhension des documents anciens.

La médiation passe aussi par la production de contenus directement issus des collections. Les pratiques sont copiées sur celles des bibliothèques publiques, actives depuis plus de vingt ans dans l'action culturelle. Parmi un vaste répertoire, citons la sélection thématique d'ouvrages en relation avec un thème d'actualité, comme l'a fait la bibliothèque de Bordeaux avec sa sélection documentaire virtualisée consacrée à la nature dans la pensée religieuse³⁸. D'autres bibliothèques construisent des bases de connaissances comme ce *Dictionnaire des prêtres lorrains* alimenté sur le site de la bibliothèque diocésaine de Nancy³⁹ ou ce répertoire des mandements épiscopaux constitué par celle de Metz⁴⁰ ; à Montpellier, les bénévoles publient sur le site des recensions d'ouvrages.

Au-delà de l'énumération, cette programmation, souvent empirique, semble reposer sur un consensus : la bibliothèque diocésaine doit assumer une double mission. D'une part, elle est un lieu d'expertise en matière de religion, ce en quoi elle se distingue positivement des autres établissements documentaires, notamment ceux des villes et de l'État, et cette distinction est défendue comme un atout dans un monde en recherche de sens. D'autre part, elle est un lieu de la mémoire catholique et d'une transmission transgénérationnelle d'un récit chrétien, de l'Incarnation à nos jours, matérialisé par l'entassement patrimonial dans lequel les bénévoles cherchent à mettre de l'ordre et de la visibilité.

*

Les bibliothèques diocésaines s'avèrent ainsi un lieu de premier intérêt pour évaluer la manière dont l'Église catholique rend compte, dans l'espace public, de son rapport au livre et de son évolution. Celle-ci n'est pas discutable à bien des égards (pérennisation des institutions, avancée du catalogage, création de sites web, ouverture au public) mais elle n'est finalement pas aussi sensible que le discours affiché sur le web, par ailleurs hésitant et non uniforme, semble le revendiquer. En effet, si nombre de bibliothèques affirment leur ouverture à tous les publics, croyants ou non, et se présentent comme un lieu de transmission des valeurs religieuses sans nécessairement chercher le prosélytisme et la catéchèse, différents symptômes montrent plutôt, dans le discours énoncé à ce public, un attachement aux traditions, par le biais de la théologie et de l'histoire, en prenant appui sur le patrimoine. Les différentes postures adoptées par les bibliothèques sont certes la preuve d'un développement qui s'effectue désormais « dans une atmosphère de liberté intellectuelle et sous le primat du libre-arbitre »⁴¹. Dans le milieu de ces bibliothèques, la visibilité médiocre et brouillée de ces

³⁷ La liste est [En ligne] : <http://www.bcr-pau.fr/conferences> (consulté le 1^{er} juin 2018).

³⁸ [En ligne] : <https://bdbordeaux.fr/evenements/exposition-1/ecologie-creation-religion> (consulté le 1^{er} juin 2018).

³⁹ Bernard STELLY, *Dictionnaire des prêtres de Nancy et de Toul*, [En ligne] : <http://www.bdnancy.fr/dictionnaire.htm> (consulté le 1^{er} juin 2018).

⁴⁰ [En ligne] : https://metz.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/19/2018/02/Catalogue_des_Mandements-pdf (consulté le 1^{er} juin 2018).

⁴¹ Chr. LANGLOIS, *op. cit.*, p. 21.

institutions est vécue positivement : « il s'y joue un rapport au silence, à la méditation et à je ne sais quelle attention qui longe l'acte de prière sans toutefois se confondre avec lui, qui en semble l'apanage⁴² ». Cette belle formule souligne bien l'enracinement de ces bibliothèques dans une tradition deux fois millénaire de lieux de conservation du livre. Au fond, ce qui ressort de ces sites web, c'est précisément que l'Église continue de construire son identité sur l'écrit, et s'appuie toujours sur lui pour s'adresser à la société.

⁴² *Ibid.*